



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Université de Rouen
Question écrite n° 8193

Texte de la question

M. Michel Grandpierre attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation particulièrement difficile de la faculté des sciences et des techniques de l'université de Rouen et les conditions de travail de ses étudiants qui multiplient actions et manifestations de protestation. Les difficultés les plus évidentes sont dues au manque de salles de travaux dirigés et de travaux pratiques : actuellement manquent cinq salles de travaux dirigés de quarante places empêchant 600 étudiants de tous cycles de commencer leur année, deux salles de travaux pratiques de chimie ou 300 étudiants de licence ne peuvent pas tous être accueillis, et cinq salles de travaux dirigés supplémentaires seront encore nécessaires l'an prochain. À cette situation s'ajoutent des difficultés fondamentales dues au manque chronique de postes d'enseignants, entraînant une insuffisance budgétaire importante pour la faculté des sciences liée au poids considérable des heures complémentaires (actuellement le nombre d'heures complémentaires effectuées correspond à 60 p. 100 du potentiel d'enseignement et représente 55 p. 100 de son budget !) De même, le manque de crédits d'équipements pédagogiques est criant : l'exemple le plus frappant est celui des salles de travaux pratiques du nouveau bâtiment de biologie géologie pour lequel la faculté ne dispose que de 1,1 million de francs pour équiper dix salles alors qu'il faut en moyenne 0,8 million de francs pour une seule salle ! Faute de moyens, les travaux pratiques ne pourront donc pas se dérouler normalement (ou même pas du tout) cette année dans plusieurs disciplines. Par ailleurs, le manque de personnels IATOS est lui aussi évident, ne permettant pas d'assurer l'entretien, la maintenance et la gestion des salles de travaux pratiques et l'aide à la recherche des quelque 10 000 mètres carrés de locaux nouveaux créés depuis trois ans sur les trois sites du Madrillet, Mont Saint-Aignan et Evreux. Si cette situation perdure, comment pourra se réaliser le développement attendu sur le site du Madrillet, où 22 000 mètres carrés seront prochainement construits. Il lui demande donc s'il entend prendre en compte le sous-encadrement de la faculté des sciences, en particulier et plus généralement de l'université de Rouen par l'élaboration d'une charte déterminant le nombre de postes d'enseignants et de personnels IATOS pour les quatre ans à venir ; s'il entend prendre en compte le déficit budgétaire en prenant pour base le nombre d'étudiants 1993 pour l'évaluation du budget de fonctionnement 1994 ; s'il va accepter de ne pas geler les crédits d'équipements pédagogiques alloués à l'université de Rouen et d'en adapter les sommes au nombre réel de salles à équiper.

Texte de la réponse

Dans le cadre de la répartition des moyens 1994, l'État, conscient des besoins à satisfaire, poursuit son effort en faveur des universités les plus en difficulté et les plus déficitaires. Ainsi, l'université de Rouen bénéficie cette année d'une augmentation de sa dotation globale de fonctionnement de 5,5 p. 100. En ce qui concerne les personnels, la création de 34 emplois d'enseignants et 2 emplois d'IATOS devrait permettre d'assurer au mieux la rentrée 1994. Enfin, la prochaine négociation, dans le courant du premier trimestre 1994, du nouveau contrat quadriennal de développement de l'université de Rouen sera l'occasion de dresser un état de la situation de l'établissement et d'apporter certainement des solutions aux éventuelles difficultés de fonctionnement. L'effort sera également poursuivi dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de plan État-région.

Données clés

Auteur : [M. Grandpierre Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8193

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4110

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1410